



Assemblée générale

Distr. générale
2 mai 2016
Français
Original : anglais

Soixante-dixième session

Point 163 de l'ordre du jour

Financement de la Mission de supervision des Nations Unies en République arabe syrienne

Rapport final sur l'exécution du budget de la Mission de supervision des Nations Unies en République arabe syrienne

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

I. Introduction

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné le rapport final sur l'exécution du budget de la Mission de supervision des Nations Unies en République arabe syrienne (MISNUS) (A/70/564). À cette occasion, le Comité a rencontré des représentants du Secrétaire général, qui lui ont fourni des renseignements supplémentaires et des éclaircissements avant de lui faire parvenir des réponses écrites le 26 février 2016.

2. Le mandat de la Mission de supervision des Nations Unies en République arabe syrienne a été établi par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2043 (2012) pour une période initiale de 90 jours à compter du 21 avril 2012. Dans sa résolution 2059 (2012) du 20 juillet 2012, le Conseil a prorogé le mandat de la Mission pour une période finale de 30 jours, soit jusqu'au 19 août 2012. Les informations relatives à la dissolution administrative de la MISNUS et à la liquidation finale de ses avoirs ont été présentées dans un rapport distinct du Secrétaire général (A/69/594 et Corr.1), et le Comité consultatif a consigné ses vues et observations y relatives dans son rapport correspondant (A/69/847); voir aussi la résolution 69/304 de l'Assemblée générale).

Structure et présentation

3. Les observations du Comité consultatif concernant les modifications apportées à la présentation des premiers rapports finaux sur l'exécution des budgets des opérations de maintien de la paix du Secrétaire général établis conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public figurent dans son rapport



sur le rapport final sur l'exécution du budget de la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad (MINURCAT) (voir A/70/856, par. 3).

II. Résultats financiers

4. Le tableau 1 du rapport du Secrétaire général (A/70/564), qui fournit des informations sur le montant total des recettes et des dépenses de la Mission depuis sa création, le 21 avril 2012, et sur le solde de son compte au 30 juin 2015, montre que : a) le montant total des recettes de la MISNUS s'est établi à 24 387 000 dollars, se répartissant comme suit : quotes-parts des États Membres (24 001 000 dollars), intérêts créditeurs et produits des placements (41 000 dollars) et recettes accessoires et produits divers (345 000 dollars); b) le montant total des dépenses s'est établi à 24 646 000 dollars et a été en partie compensé par l'annulation d'engagements d'exercices antérieurs, d'un montant de 2 592 000 dollars, de sorte que le montant total net des dépenses a été de 22 054 000 dollars; c) le solde inutilisé des crédits ouverts pour la MISNUS s'est établi à 2 333 000 dollars. Une fois déduite la provision de 373 000 dollars constituée au titre des autres sommes à recevoir, l'actif net indiqué dans les états financiers s'élevait à 1 960 000 dollars. Le tableau 2 du rapport, qui récapitule les montants inscrits à l'actif, au passif et au solde du compte, montre qu'au 30 juin 2015, les liquidités disponibles de la Mission s'élevaient à 1 418 000 dollars, montant qui correspond au solde net résultant de la déduction du montant du passif (474 000 dollars) de celui des liquidités (1 892 000 dollars).

5. Le Comité consultatif a reçu les informations actualisées sur les liquidités, le passif et le solde du compte de la Mission au 31 décembre 2015 présentées ci-après.

Tableau 1
Liquidités, passif et solde du compte au 31 décembre 2015

(En dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant</i>
Liquidités ^a	2 242 000
<i>À déduire</i> : Passif	(448 000)
Liquidités disponibles	1 794 000
Quotes-parts et autres sommes à recevoir	198 000
Actif net (selon les états financiers)	1 992 000
Autres sommes à recevoir (provision constituée conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public)	373 000
Solde du compte	2 365 000

^a Trésorerie, équivalents de trésorerie et placements.

6. Le Comité consultatif a été informé qu'au 31 décembre 2015, le montant des liquidités disponibles sur le compte spécial de la MISNUS et destinées à être restituées aux États Membres avait été porté à 1 794 000 dollars (voir tableau 1

ci-dessus). Le Comité compte que des informations actualisées sur les liquidités, le passif et le solde du compte de la Mission seront communiquées à l'Assemblée générale au moment où elle examinera le présent rapport.

Questions diverses

7. Au paragraphe 8 de son rapport sur la liquidation finale des avoirs de la MISNUS (A/69/847), le Comité consultatif a noté que seuls 30 des 46 véhicules blindés transférés au Bureau du Représentant spécial conjoint de l'Organisation des Nations Unies et de la Ligue des États arabes pour la Syrie figuraient dans l'inventaire au 31 décembre 2013. Ayant demandé des précisions concernant le statut des véhicules blindés, le Comité a été informé qu'au moment de la clôture de la MISNUS, les 46 véhicules blindés ont été transférés au Bureau du Représentant spécial conjoint, devenu le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie. Par la suite, 30 de ces véhicules ont été transférés à la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement (FNUOD), 1 a été transféré à l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve (ONUST) et les 15 autres ont été conservés au Bureau de l'Envoyé spécial, dont un qui a été inscrit à l'inventaire comme ambulance, conformément à sa fonction première. Le Comité a également reçu le tableau ci-après, qui fait le point sur l'état du transfert des véhicules blindés.

Tableau 2
État d'avancement du transfert de véhicules blindés

	<i>Quantité</i>
Transférés à la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement (FNUOD)	30
Transférés à l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve (ONUST)	1
Conservés au Bureau du Représentant spécial conjoint	14
Conservé au Bureau du Représentant spécial conjoint (ambulance)	1
Total	46

8. En réponse à ses questions, le Comité consultatif a obtenu une liste des avoirs anciennement détenus par la MISNUS, répartis en fonction de leur valeur résiduelle ou comptable, comme récapitulé dans le tableau ci-dessous.

Tableau 3
Valeur comptable (valeur résiduelle) des avoirs transférés à d'autres missions
(En dollars des États-Unis)

<i>Mission</i>	<i>Valeur résiduelle</i>
Bureau du Représentant spécial conjoint	4 750 023
Réserve de matériel de l'ONU	1 883 027
FNUOD	1 874 375

<i>Mission</i>	<i>Valeur résiduelle</i>
ONUST	849 463
Total	9 356 888

III. Recommandation

9. La décision que l'Assemblée générale est appelée à prendre au sujet du rapport final sur l'exécution du budget de la MISNUS est énoncée au paragraphe 7 du rapport du Secrétaire général (A/70/564). **Le Comité consultatif recommande que soit porté au crédit des États Membres le solde de trésorerie dont le montant aura été communiqué par le Secrétaire général à l'Assemblée générale au moment où elle examinera le présent rapport.**